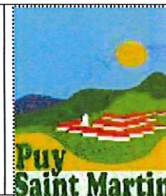


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN



Objet :

VOTE DES TARIFS
DE L'ÉCOLE DE
MUSIQUE

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de Monsieur Michel GILES, Maire.

PRESENTS : Samuel BEDOUIN, Sébastien BRET, Anthony CELERIEN, Michel DASPE, Katrien DEKEYZER, Michel GILES, Daniel GIROUD, Thierry JAN, Christophe MANZO, Irène MAURIN, Anouk RODET, Michel THIVOLLE

ABSENTS EXCUSES : David LAMANDE (pouvoir à S. BEDOUIN), Lucie VAUTHIER (pouvoir à C. MANZO), François VILLIEN (pouvoir à M. GILES)

SECRETAIRE DE SEANCE : Samuel BEDOUIN

Délibération n° :
29-2020

Irène MAURIN, élue en charge de l'école de musique André Borne, présente aux membres du Conseil Municipal ses propositions de tarifs pour la saison 2020/2021 :

ENSEIGNEMENT	DUREE	TARIF PSM	TARIF HORS PSM
Parcours Super Musical : cours instrumental + atelier	30 min + 1 heure	550	580
Atelier éveil musical (3 à 6 ans)	45 min	170	190
Atelier groupe pop-rock	1 heure	270	300
Atelier création ado	1 heure	270	300
Atelier exploration sonore (1 fois/mois)	3 heures	40	45
Cours instrumentaux	30 min	495	530
Instrument à la carte	1 heure	40	40

- Adhésion : 25 € par famille par an – 10 € pour les cours à la carte
- Tarif dégressif : - 10 % de remise dès le 2^{ème} enfant inscrit

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver les tarifs présentés ci-dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte après formalités de publication et/ou de notification et de transmission à la Préfecture de la Drôme.

Transmis en Préfecture le 06/07/2020
Accusé de réception le 06/07/2020

Fait à Puy-Saint-Martin, le 29 juin 2020
Extrait certifié conforme
M. Michel GILES, Maire

